



FICHE PÉDAGOGIQUE

Vérification d'équipements de protection Individuelle contre les chutes de hauteur

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'acquérir les connaissances techniques relatives à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur du type harnais
- D'effectuer le contrôle, la vérification périodique annuelle obligatoire en interne
- D'identifier toutes les informations à vérifier et consigner dans le cadre de la vérification des EPI contre les chutes

Public et prérequis :

- Chef d'entreprise
- Animateur de sécurité
- Membres de CHSCT
- Responsable sécurité
- Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation vérification des EPI (équipement de protection individuelle)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- PPT / Débats
- Cas pratiques
- Support de cours formation vérification des EPI

Liste du matériel nécessaire à la formation en intra entreprise :

EPI (harnais et longe) du client

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis
- Fiche de présence
- Attestation de formation individualisée

Durée et lieu :

- 7 heures soit 1 jour / En entreprise



Programme :

THEORIE

- Appréhender les textes réglementaires européens et nationaux propres à la vérification des équipements de protection
- Définir les objectifs de contrôle d'un EPI
- Retour sur la définition d'un EPI : Présentation des EPI contre les chutes de hauteur
- Identifier les normes selon le matériel vérifié
- Caractéristiques techniques des EPI contre les chutes (harnais)
- Savoir assurer l'entretien, le stocker et le suivre d'un EPI
- Compléter le registre de sécurité

PRATIQUE

- Assimiler les différents points et méthodes de contrôle selon les équipements et matériels utilisés
- Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification
- Appréhender les aides techniques au contrôle

ÉVALUATION

- Mise en situation des apprenants sur des équipements de démonstration apportés par le formateur ou sur présentation de photos
- Réalisation des fiches de vérification annuelle des EPI contre les chutes de hauteur
- Questionnaire d'évaluation des acquis

Périodicité : Il est recommandé pour le Travail en hauteur (port du harnais) de faire le maintien et l'actualisation des compétences tous les ans.

Date : A convenir

Formatrice : Coralie MERTZ / selon la convention de formation

Nombre de participant : 2 minimum & 8 maximum